



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 mars 2002**

**Exercice 2002 - impôts directs locaux - fixation des taux  
d'imposition**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 Mars 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROUCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002**

DELIBERATION D20020061

**Direction des Finances**

**Exercice 2002 - impôts directs locaux - fixation des taux  
d'imposition**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Il convient de fixer les taux d'imposition pour 2002.

Le taux de taxe professionnelle sera décidé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Niort.  
Le Conseil municipal demeure compétent pour fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Les taux d'imposition décidés en 2001 étaient les suivants :

- 19,19 % pour la taxe d'habitation ;
- 26,46 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 68,56 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter pour 2002 les taux des trois impôts directs locaux comme il est indiqué ci-après :

- 20,34 % pour la taxe d'habitation ;
- 28,05 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 72,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	10
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	

le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)